

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

■ **Transfert de la compétence éclairage public de la voirie sur le périmètre du territoire Marseille-Provence - Demande de subventions, demande de subventions par substitution des communes et transfert des subventions d'investissement accordées par le Conseil départemental des Bouches du Rhône au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

A la création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le 1er janvier 2001, les communes membres, dont la commune de Marseille, avaient délégué à la communauté urbaine la compétence relative à « la création, aménagement et entretien de voirie ».

Toutefois, des interprétations juridiques différentes avaient conduit à ne pas transférer les missions relatives à la gestion de l'éclairage public qui sont donc demeurées dans le giron des communes de la communauté urbaine.

Cette situation a perduré lors de l'intégration de la communauté urbaine dans la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Toutefois, cette organisation a évolué depuis que le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du- Rhône a indiqué, le 28 janvier 2019, dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur un marché d'éclairage public de la ville de Marseille que : « la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM prévoit la compétence exclusive de la Métropole en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, ce qui inclut l'éclairage public, en tant qu'élément indissociable de la compétence voirie ».

Le Préfet a réitéré cette position, le 14 mars 2019, à propos d'un marché d'éclairage public conclu par la commune de Cassis.

Pour prendre acte de cette analyse du représentant de l'Etat, des conventions de gestion et de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été prises afin de déléguer à la commune la conduite opérationnelle des opérations d'éclairage public, que la Métropole Aix-Marseille-Provence n'est pas en capacité d'exercer, dans l'immédiat.

Se pose la question des subventions accordées, en cours d'instruction et à venir par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des opérations d'éclairage public transférées dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée. Un travail de recensement a été mené avec chaque commune concernée et les subventions devant faire l'objet d'un transfert auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'une demande de subventions par substitution aux communes ou d'une demande de subvention à venir ont été identifiées.

La présente délibération vise ainsi, au titre de l'éclairage public de la voirie du territoire Marseille-Provence, d'une part de solliciter le transfert des subventions accordées aux communes par le Département des Bouches-du-Rhône, d'autre part, de demander les subventions par substitution des communes pour les dossiers en cours d'instruction au moment du transfert et enfin, de solliciter les subventions pour les opérations sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n'ayant pas encore fait l'objet d'un dépôt auprès du Département des Bouches du Rhône par les communes. Elle autorise la signature des documents y afférents.

Le détail des dossiers de subventions transférés par commune est joint en annexe de la présente délibération.

Le détail des dossiers, objet de demande de subvention par substitution des communes, est également joint en annexe de la présente délibération.

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Plan de financement

AC-010280 - Plan Lumière secteur 3 : Avenue Verlaine – Partie 2

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	84 668 €	101 602 €	Commune	25 667 €
			CD 13	59 268 €
			FCTVA	16 667 €
TOTAL	84 668 €	101 602 €	TOTAL	101 602 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Plan de financement

AC-010281 - Plan Lumière secteur 4 : Avenue Rimbaud – Partie 1

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	84 357 €	101 228 €	Commune	25 573 €
			CD 13	59 050 €
			FCTVA	16 606 €
TOTAL	84 357 €	101 228 €	TOTAL	101 228 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Plan de financement

AC-010282 - Plan Lumière secteur 5 : Avenue Rimbaud

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	85 000 €	102 000 €	Commune	25 768 €
			CD 13	59 500 €
			FCTVA	16 732 €
TOTAL	85 000 €	102 000 €	TOTAL	102 000 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Plan de financement

AC-010283 - Plan Lumière secteur 6 : Avenue Rimbaud – Partie 2

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	84 684 €	101 621 €	Commune	25 672 €
			CD 13	59 279 €
			FCTVA	16 670 €
TOTAL	84 684 €	101 621 €	TOTAL	101 621 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Plan de financement

AC-010118 - Plan Lumière - Tranche 2019 Phase 1

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	489 229 €	587 075 €	Commune	197 336 €
			CD 13	293 435 €
			FCTVA	96 304 €
TOTAL	489 229 €	587 075 €	TOTAL	587 075 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Plan de financement

AC-010284 - Plan Lumière - Tranche 2019 Phase 2 Secteur 1

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	594 895 €	713 874 €	Commune	239 834 €
			CD 13	356 936 €
			FCTVA	117 104 €
TOTAL	594 895 €	713 874 €	TOTAL	713 874 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CEYRESTE

Plan de financement

AC-004694 PHASE 1

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	80 000 €	96 000 €	Commune	24 252 €
			CD 13	56 000 €
			FCTVA	15 748 €
TOTAL	80 000 €	96 000 €	TOTAL	96 000 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE CEYRESTE

Plan de financement

AC-007534 PHASE 2

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	66 002 €	79 202 €	Commune	20 009 €
			CD 13	46 201 €
			FCTVA	12 992 €
TOTAL	66 002 €	79 202 €	TOTAL	79 202 €

DEMANDE DE SUBVENTION

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Plan de financement

Modernisation du réseau d'éclairage public

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	166 667 €	200 000 €	Commune	80 732 €
			CD 13 travaux de proximité	86 460 €
			FCTVA	32 808 €
TOTAL	166 667 €	200 000 €	TOTAL	200 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Plan de financement

AC-011070 OPI 748 - Rénovation / entretien EP - Programme 2019

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	75 000 €	90 000 €	Commune	22 736 €
			CD13	52 500 €
			FCTVA	14 764 €
TOTAL	75 000 €	90 000 €	TOTAL	90 000 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE GEMENOS

Plan de financement

AC-007781 - Remplacement de lanternes fonctionnelles par lanternes LED

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	58 997 €	70 796 €	Commune	35 584 €
			CD 13	23 599 €
			FCTVA	11 613 €
TOTAL	58 997 €	70 796 €	TOTAL	70 796 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE GIGNAC LA NERTHE

Plan de financement

AC-008698 - Rénovation du réseau Allée de Laure

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	85 000 €	102 000 €	Commune	25 768 €
			CD 13	59 500 €
			FCTVA	16 732 €
TOTAL	85 000 €	102 000 €	TOTAL	102 000 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE GIGNAC LA NERTHE

Plan de financement

AC-007147 - Rénovation du réseau EP Bds Périer et Malfatto

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	85 000 €	102 000 €	Commune	25 768 €
			CD 13	59 500 €
			FCTVA	16 732 €
TOTAL	85 000 €	102 000 €	TOTAL	102 000 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE GIGNAC LA NERTHE

Plan de financement

AC-008837 - Rénovation du réseau EP chemin du Vignon, carrefour Allée de Laure/Daudet et avenue Fernandel

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	76 918 €	92 302 €	Commune	24 450 €
			CD 13	52 711 €
			FCTVA	15 141 €
TOTAL	76 918 €	92 302 €	TOTAL	92 302 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE GIGNAC LA NERTHE

Plan de financement

AC-011026 - Remplacement de 13 armoires EP , remplacment d'éclairage sur les avenues Savoie, du dauphiné, du Berry et rues Béarn, de la Bourgogne et boulevard de la Provence

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	85 000 €	102 000 €	Commune	25 768 €
			CD 13	59 500 €
			FCTVA	16 732 €
TOTAL	85 000 €	102 000 €	TOTAL	102 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE MARIGNANE

Plan de financement

AC-011184 - Opération 1 : travaux G3 NP G4 MPE (tranche annuelle prévisionnelle dans le cadre du MPE) - Opération 1 : travaux G3 NP G4 MPE (tranche annuelle prévisionnelle dans le cadre du MPE)

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	367 252 €	440 703 €	Commune	264 771 €
			CD 13	103 639 €
			FCTVA	72 293 €
TOTAL	367 252 €	440 703 €	TOTAL	440 703 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE MARSEILLE

Plan de financement

AC-008149 Réfection éclairage Corniche Kennedy T2

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	616 667 €	740 000 €	Commune	186 943 €
			CD 13	431 667 €
			FCTVA	121 390 €
TOTAL	616 667 €	740 000 €	TOTAL	740 000 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE MARSEILLE

Plan de financement

AC-006922 Enfouissement Réseaux Les Goudes

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	303 187 €	363 825 €	Commune	61 593 €
			CD 13	242 550 €
			FCTVA	59 682 €
TOTAL	303 187 €	363 825 €	TOTAL	363 825 €

TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT D'AMP

COMMUNE DE PLAN DE CUQUES

Plan de financement

AC-009123 Réfection de l'éclairage sur divers lieux de la commune

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	83 475 €	100 170 €	Commune	25 306 €
			CD 13	58 433 €
			FCTVA	16 432 €
TOTAL	83 475 €	100 170 €	TOTAL	100 170 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - MARE NOSTRUM RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LED-ARMOIRE BX

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	61 342 €	73 610 €	Commune	33 931 €
			CD 13	27 604 €
			FCTVA	12 075 €
TOTAL	61 342 €	73 610 €	TOTAL	73 610 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - REALISATION ENSEMBLE ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES PINS MARITIMES

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	1 060 €	1 272 €	Commune	586 €
			CD 13	477 €
			FCTVA	209 €
TOTAL	1 060 €	1 272 €	TOTAL	1 272 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - RENOVATION LUMINAIRES EN LED CHEMIN DES BASTIDES

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	2 401 €	2 881 €	Commune	1 328 €
			CD 13	1 081 €
			FCTVA	473 €
TOTAL	2 401 €	2 881 €	TOTAL	2 881 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC EN LED ALLEE J.BRUGNON

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	22 253 €	26 704 €	Commune	12 309 €
			CD 13	10 014 €
			FCTVA	4 380 €
TOTAL	22 253 €	26 704 €	TOTAL	26 704 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - ENSEMBLE LED ROND POINT DES TROIS COMMUNES

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	25 562 €	30 674 €	Commune	14 140 €
			CD 13	11 503 €
			FCTVA	5 032 €
TOTAL	25 562 €	30 674 €	TOTAL	30 674 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - RENOVATION ECLAIRAGE EN LED CORNICHE 3EME PHASE

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	64 821 €	77 785 €	Commune	23 096 €
			CD 13	41 929 €
			FCTVA	12 760 €
TOTAL	64 821 €	77 785 €	TOTAL	77 785 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR SUBSTITUTION A LA COMMUNE

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

EX AC-011948 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC EN AVENUE RENE LACOSTE

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	30 206 €	36 247 €	Commune	16 708 €
			CD 13	13 593 €
			FCTVA	5 946 €
TOTAL	30 206 €	36 247 €	TOTAL	36 247 €

DEMANDE DE SUBVENTION

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Plan de financement

INSTALLATION LUMINAIRES LED DIVERSES VOIES

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Travaux	4 303 €	5 164 €	Commune	2 380 €
			CD 13	1 936 €
			FCTVA	847 €
TOTAL	4 303 €	5 164 €	TOTAL	5 164 €

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 24 Octobre 2019

1

VOI 001-24/10/19 CM

■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine "**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence est un vaste territoire de 3 150 km², constitué de 92 communes et regroupant 1,83 millions d'habitants. Elle a dans le cadre d'un protocole de préfiguration, définit ses futurs projets de renouvellement urbain.

Le bilan du premier programme national de rénovation urbaine mis en œuvre sur la période 2003-2015 a conduit l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine à lancer un nouveau programme.

Sur Marseille, 14 quartiers ont été désignés prioritaires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février 2019, pose le cadre et fixe les objectifs et les moyens du NPNRU. Un investissement de 5 milliards d'euros de l'ANRU, financé avec le concours d'Action Logement, sera ainsi réparti comme suit : 83% pour les sites d'intérêt national, et 17% pour les sites d'intérêt régional, dans le cadre des Contrats de plan État-région (CPER).

Les 14 quartiers désignés comme prioritaires sont replacés dans le fonctionnement urbain de 4 grands secteurs géographiques qui participent au projet de développement métropolitain en matière de centralité, d'activité économique et d'habitat. Ces secteurs sont les suivants :

Le secteur Cadran Nord-Est – L2 comprenant :

- Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, Petit Séminaire
- Malpassé Corot
- Grand Saint-Barthélemy, Bon Secours, Les Rosiers, Marine Bleue, Saint-Jérôme

- La Maurelette
- Les Aygalades
- La Visitation - Bassens

Le secteur Hôpital Nord – Saint Antoine – Mourepiane comprenant :

- Solidarité, Kallisté, La Granière
- La Savine
- Saint-Antoine, Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellane
- Consolat, Ruisseau Mirabeau
- La Calade, Campagne Lévêque

Le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune comprenant :

- Air-Bel

Le secteur Grand Centre Ville – Grand Port Maritime de Marseille comprenant :

- Le Centre Ville, Le Canet, les Arnavaux, et la Place Jean Jaurès
- La Cabucelle

Afin de rationaliser la gestion des crédits afférents à la rénovation urbaine et viaire de ces quartiers, il est proposé de créer une opération spécifique au NPNRU sur Marseille, ayant pour objet l'aménagement de diverses voies dans le cadre de la rénovation urbaine. Cette opération se déclinera en diverses opérations rattachées (« sous-opérations ») et énumérées de manière non exhaustive ci-après :

- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur du Cadran Nord-Est – L2
- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur de l'Hôpital Nord – Saint Antoine-Mourepiane
- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune
- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur Grand Centre Ville – Grand Port Maritime de Marseille

D'autres sous-opérations pourront être créées en fonction des aménagements viaires programmés au fur et à mesure de l'avancement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

A cet effet, l'opération d'investissement intitulée « Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine », pour un montant de 25 000 000 €, inscrite dans la décision modificative 2 de l'année 2019 enregistrée dans l'autorisation de programme 191141 du programme 14.1 de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 22 octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 25 000 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement intitulée « Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine » pour un montant de 25 000 000 euros T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 191141.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ANRU, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans la décision modificative 2 de l'année 2019 :

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2020 : 200 000 euros TTC

CP 2021 et suivants : 24 800 000 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC